



Local : Buffet de la Gare
Place de la Gare
Café "Sans Tabac"

7170 MANAGE

Club affilié à la Fédération Belge de Cyclotourisme - FBC

INFOS - CYCLISTES EN GROUPE

CYCLISTES EN GROUPE

Deux possibilités :

- Le groupe suit les mêmes règles que celles applicables au cycliste isolé.
- Le groupe suit les règles applicables aux cyclistes en groupe (à condition de compter au moins 15 cyclistes). Dans ce cas, le groupe dispose de certaines facilités, mais il doit aussi respecter certaines obligations.

Si le groupe choisit de suivre les règles applicables aux cyclistes en groupe

Où rouler et comment ?

- Vous n'êtes pas obligé d'emprunter les pistes cyclables.
- Vous pouvez rouler en permanence à deux de front sur la chaussée, à condition de rester groupés.
- Sur une chaussée sans bandes de circulation, ne pas dépasser l'équivalent de la largeur d'une bande (± 3 m) et, en aucun cas, la moitié de la chaussée.
- Sur une chaussée divisée en bandes : bande de droite uniquement.

Capitaines de route et véhicules d'escorte

De 15 à 50 cyclistes :

- 2 capitaines de route au moins : **autorisé**.
- 1 ou 2 véhicules d'escorte : **autorisé**.

De 51 à 150 cyclistes :

- 2 capitaines de route au moins : **obligatoire**.
- 2 véhicules d'escorte : **obligatoire**.
- Les capitaines de route doivent être âgés d'au moins 21 ans et porter au bras gauche un brassard aux couleurs nationales avec la mention "capitaine de route".
- Ils peuvent immobiliser la circulation aux carrefours sans signaux lumineux au moyen d'un disque représentant le signal C3 et donner des indications aux autres usagers.
- Le capitaine de route ne doit plus être en possession d'une liste des participants.
- Les véhicules d'escorte doivent précéder ou suivre le groupe à une distance de 30 m environ ; s'il n'y a qu'un seul véhicule d'escorte, celui-ci doit suivre le groupe.
- Sur le toit des véhicules d'escorte doit être monté un panneau spécial, bien visible des vis-à-vis et des conducteurs qui viennent de l'arrière.

SI QUELQUE CHOSE DEVAIT ARRIVER...

- Appelez les services de secours (le 112 = service médical d'urgence et les pompiers et le 101 =police fédérale). Soyez précis et concis.
- Si vous êtes qualifié, prodiguez les premiers soins, mais ne déplacez pas un blessé grave.
- Vous êtes un guide, restez donc calme et veillez à la sécurité du reste du groupe.
- Évitez un deuxième accident en avertissant les conducteurs qui approchent.
- Notez immédiatement les noms des témoins de l'accident.